

Burundi : Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prorogation de l'accord—Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prorogation de l'accord, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prorogation de l'accord, préparé à la suite d'entretiens avec les autorités burundaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 11 décembre 2010. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 février 2011. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit : cinquième revue et demande de prorogation de l'accord

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Dominique Desruelle

28 février 2011

Accord FEC :	Le 7 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal FEC d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). La quatrième revue du programme soutenu par la FEC a été achevée le 23 juillet 2010.
Entretiens :	<p>Une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Ioannou et Thomas (tous du Département Afrique), ainsi que de M. Gruss (Département des finances publiques), a séjourné à Bujumbura du 1^{er} au 11 décembre 2010 pour procéder à la cinquième revue du programme. Les entretiens ont été conclus à Washington du 12 au 14 janvier 2011.</p> <p>Les représentants des services du FMI ont rencontré le Président de la République, M. Nkurunziza, le Premier Vice-président, M. Sinunguruza, le Deuxième Vice-président, M. Rufyikiri, le Ministre des finances, Mme Nizigama, le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, M. Sindayigaya, ainsi que d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants des syndicats, du secteur privé, des OSC, des bailleurs de fonds et des médias.</p>
Revue du programme :	Les critères de réalisation quantitatifs fixés pour septembre 2010 et les critères de réalisation permanents ont tous été observés et les réformes structurelles sont en bonne voie. Les services du FMI recommandent d'achever la cinquième revue et de prolonger l'accord jusqu'au 31 août 2011.
Publication :	Les autorités consentent à la publication du présent rapport, de la lettre d'intention, du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) et du protocole d'accord technique (PAT).

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Contexte général	4
II. Évolution récente et résultats obtenus dans le cadre de la FEC	4
III. Consolidation de la stabilité économique et soutien de la croissance	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Politique budgétaire et réformes y afférentes.....	8
C. Politique monétaire et questions liées au secteur financier.....	9
D. Politiques du secteur extérieur	10
E. Réformes structurelles	11
F. Suivi du programme	12
G. Risques	13
IV. Évaluation par les services du FMI	13

Graphique

1. Résultats macroéconomiques, 2000–10.....	7
---	---

Tableaux texte

1. Opérations des administrations publiques, 2008–10	6
2. Perspectives à moyen terme, 2009–13	8

Tableaux

1. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	16
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13	17
3. Opérations des administrations publiques, 2008–13	18
4. Engagements de dons extérieurs, 2010–13	19
5. Situation monétaire, 2008–11	20
6. Comptes de la banque centrale, 2008–11	21
7. Balance des paiements, 2008–13	22
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2006–10.....	23
9. Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus), 2008–11	24

Appendice

I. Lettre d'intention	25
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	28
Tableau I.1. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2010	38
Tableau I.2. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2011	39
Tableau I.3. Repères structurels pour 2010.....	40
Tableau I.4. Repères structurels pour 2011	41
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	42

RESUME ANALYTIQUE

L'économie se remet des effets de la crise mondiale. Pour 2010, la croissance est estimée à 3,9 %, contre 3,5 % en 2009. En raison de la chute des prix des produits non alimentaires, l'inflation globale (fin de période) est passée de 4,6 % en 2009 à 4,1 % en 2010. Selon les estimations, le déficit extérieur courant est revenu à 12 % du PIB approximativement, grâce à une augmentation des exportations et des transferts officiels. Les réserves officielles brutes se chiffraient à environ cinq mois d'importations en 2010.

Dans un climat difficile de sortie de conflit, les résultats du programme soutenu par la FEC ont dans l'ensemble été satisfaisants. Tous les critères de réalisation fixés pour la fin de septembre ont été observés et les réformes structurelles avancent. Les autorités ont notamment progressé dans la mise en œuvre du compte unique du Trésor et ont pris de nouvelles mesures pour améliorer la gouvernance. L'Office burundais des recettes (OBR) a terminé son recrutement et est maintenant opérationnel. Conformément à la nouvelle loi organique des finances publiques, un projet de règlement général de gestion des budgets publics a été finalisé et envoyé au Conseil des ministres. Dans le secteur financier, un projet de stratégie de réforme de ce secteur, ainsi qu'un plan d'action, a également été finalisé.

L'économie devrait normalement continuer de se remettre des effets de la crise mondiale. Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,5 % en 2011, soit le taux antérieur à la crise, grâce entre autres à l'investissement financé par les bailleurs de fonds. L'inflation globale (fin de période) passerait à 9 % en 2011, sous l'effet d'une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Les réserves officielles brutes resteraient à environ cinq mois d'importations.

Le programme pour 2011 vise à consolider la stabilité économique et à soutenir le rétablissement de l'économie. Une politique monétaire prudente aidera à ancrer les anticipations d'inflation tout en donnant une marge de croissance économique. La politique budgétaire consolidera les progrès accomplis dans l'accroissement des recettes intérieures et la réaffectation des dépenses vers les secteurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les réformes structurelles continueront d'être axées sur la gestion des finances publiques (GFP) et le système de sauvegardes de la banque centrale.

Le Burundi étant un pays qui sort d'un conflit, de graves risques continuent de peser sur le programme. Le risque le plus à craindre est une dégradation du climat extérieur par suite d'une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers plus élevée que celle dont font état actuellement les projections. En second lieu, des dérapages de la gouvernance pourraient perturber l'aide des bailleurs de fonds.

Sur la base des résultats obtenus par le Burundi et de la vigueur de son programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC, ainsi que la prolongation de celui-ci jusqu'au 31 août 2011.

I. CONTEXTE GENERAL

1. **Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde.** Le PIB par habitant est de l'ordre de 140 dollars et 67 % environ de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Malgré les progrès accomplis par ce pays dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il est peu probable que l'un d'eux soit atteint d'ici à 2015 (tableau 1).
2. **Le pays sort de plus de dix années de guerre civile.** Le parti au pouvoir a gagné avec une large majorité toutes les élections de 2010, y compris celle de l'Assemblée nationale. Cependant, une situation toujours fragile sur le double plan politique et de la sécurité présente des risques, comme l'indiquent les violences perpétrées par des groupes armés contre les forces de sécurité. Dans un contexte difficile de sortie de conflit, le Burundi a fait des progrès réguliers, quoiqu'inégaux, dans la mise en œuvre des réformes économiques appuyées par la FEC.
3. **La stratégie d'assistance-pays de la Banque mondiale privilégie l'application de réformes structurelles pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté.** Les objectifs prioritaires sont les suivants : i) encourager une croissance durable et multisectorielle et ii) améliorer l'accès aux services sociaux et consolider la stabilité sociale.

II. ÉVOLUTION RECENTE ET RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA FEC

4. **L'économie se remet des effets de la crise mondiale** (tableau 2). Pour 2010, la croissance est estimée à 3,9 %, contre 3,5 % en 2009. En raison de la chute des prix des produits non alimentaires, l'inflation globale (fin de période) est passée de 4,6 % en 2009 à 4,1 % en 2010. Selon les estimations, le déficit extérieur courant est revenu à environ 12 % du PIB, grâce à une augmentation des exportations et des transferts officiels. Les réserves officielles brutes se chiffraient à cinq mois d'importations approximativement en 2010.
5. **Les résultats du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants** (MPEF, tableaux I.1 et I.3), malgré des retards dans l'appui budgétaire et les risques posés par le cycle électoral de quatre mois. Tous les critères de réalisation fixés pour la fin septembre ont été observés. Cependant, le repère structurel permanent relatif à Interpetrol, société pétrolière impliquée dans un incident de gouvernance en 2007, n'a pas été respecté, étant donné que les titres de propriétés de cette entreprise devaient rester sous séquestre en attendant l'issue d'une action en justice, mais que ce séquestre a été levé sur décision du procureur général¹. À titre de mesure correctrice, les autorités ont réaffirmé leur détermination à porter l'affaire de nouveau devant les tribunaux. À cet égard, le gouvernement se prépare à saisir la Cour suprême. Dans l'intervalle, les 6 milliards de BIF appartenant à Interpetrol et pris à titre de caution resteront sous séquestre.
6. **Les résultats budgétaires ont été en général satisfaisants** (tableau 1). Pour 2010, les recettes sont estimées à 19,1 % du PIB, soit 0,8 % de plus que prévu au programme, la

¹ En vertu du droit burundais, le procureur général n'est pas indépendant des pouvoirs publics et, à ce titre, sa décision doit être interprétée comme étant administrative.

création de l'Office burundais des recettes (OBR) ayant permis de renforcer le recouvrement de la TVA et de mieux faire observer les textes. Les dépenses courantes ont été inférieures à celles indiquées dans le programme, sous l'effet en partie du report à 2011 de l'application de la nouvelle législation sur la rémunération des corps de défense et de sécurité. Les programmes financés sur ressources extérieures ont nettement dépassé le montant prévu grâce aux informations à jour obtenues sur ces programmes². Dans l'ensemble, le déficit budgétaire (base caisse, dons hors PPTE inclus) s'est situé légèrement en deçà des chiffres indiqués dans le programme.

7. **Les réformes structurelles avancent** (MPEF, ¶8-16). En particulier, les autorités ont progressé dans la mise en œuvre du compte unique du Trésor et ont achevé le recrutement de l'OBR qui est maintenant opérationnel. Conformément à la nouvelle loi organique des finances publiques, une nouvelle convention a été signée entre les pouvoirs publics et la Banque de la République du Burundi et un projet de règlement général de gestion des budgets publics finalisé et envoyé au Conseil des ministres. Dans le secteur financier, un projet de stratégie de réforme de ce secteur, accompagné d'un plan d'action, a également été finalisé. Dans la filière café, un nouveau cadre institutionnel a été adopté pour soutenir la politique de libéralisation. Afin d'améliorer le climat des affaires, les formalités d'approbation des nouveaux investissements ont été rationalisées avec la création de l'Agence de promotion de l'investissement.

Tableau texte 1. Burundi — Opérations des administrations publiques, 2008–10
(En % du PIB)

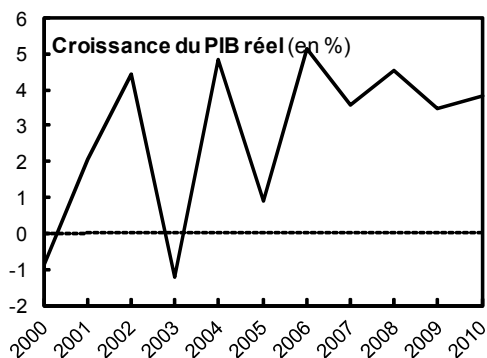
	2008	2009	2010	
			Prog. rév.	Est.
Recettes	18,5	18,6	18,3	19,1
Total des dépenses et prêts nets	56,7	50,7	49,5	50,8
Dépenses courantes	25,8	25,8	27,0	24,0
Dépenses en capital et prêts nets	19,5	17,0	17,0	15,7
Prog. spéciaux financés sur ressources extérieures	11,3	7,9	5,5	11,1
Solde global (base engagements ; dons hors PPTE inclus)	-2,4	-5,2	-3,1	-2,9
Variation des arriérés (réduction = -)	-0,8	0,0	-1,1	-1,0
Solde global (base caisse ; dons hors PPTE inclus)	-3,2	-5,2	-4,3	-4,0
Financement	37,7	30,4	32,3	32,7
Dons extérieurs	37,5	90,6	28,0	28,8
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3,0	65,3	0,0	0,0
Emprunt extérieur, net	-1,1	-64,4	2,7	1,9
Produit des privatisations	0,0	0,0	0,1	0,1
Financement intérieur	1,4	4,2	1,5	2,0
Erreurs et omissions	1,2	1,7	0,0	0,0

Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

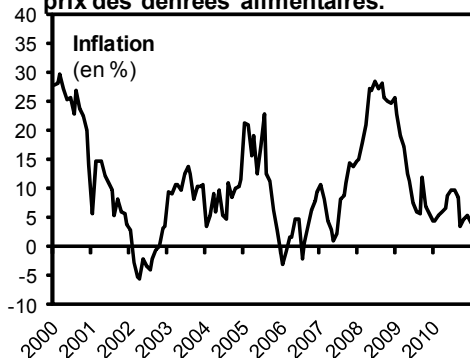
² Depuis 2007, le financement extérieur est révisé pour tenir compte des chiffres à jour publiés par le Comité national de la coordination de l'aide (rapport de juin 2010 du CNCA). Les programmes spéciaux financés sur ressources extérieures incluent l'assistance technique, ainsi que les dépenses exceptionnelles imputables aux élections et aux programmes sociaux liés à la crise (3,6 % du PIB).

Graphique 1. Burundi : résultats macroéconomiques, 2000-10

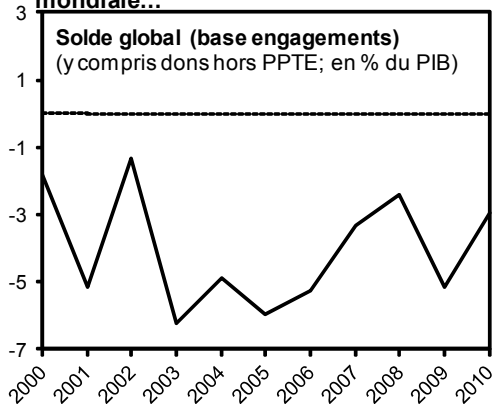
Volatile, la croissance s'inscrit toutefois en hausse...



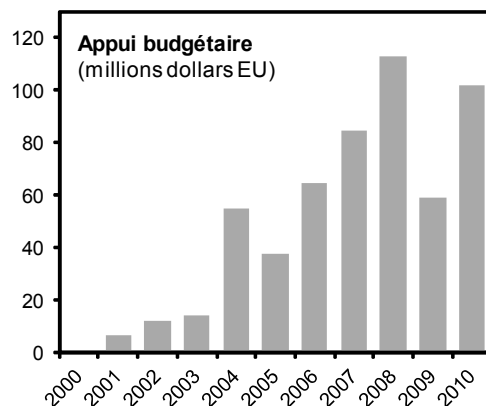
...tandis que l'inflation a reculé principalement du fait de la baisse des prix des denrées alimentaires.



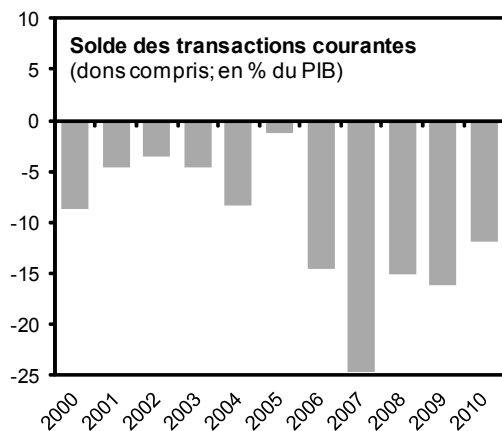
La situation budgétaire s'est améliorée en 2010, l'économie se remettant de la crise mondiale...



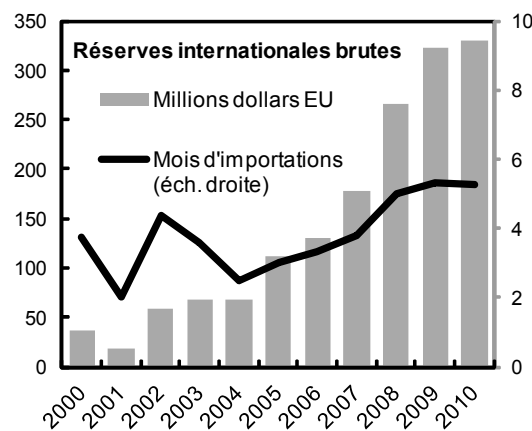
... avec, par ailleurs, un appui budgétaire plus important.



Le solde des transactions courantes s'est amélioré ces dernières années...



...et les flux officiels ont contribué à reconstituer les réserves internationales.



III. CONSOLIDATION DE LA STABILITE ECONOMIQUE ET SOUTIEN DE LA CROISSANCE

8. **Les entretiens ont porté sur le dosage des mesures à prendre pour consolider la stabilité économique et soutenir le redressement de l'économie au sortir de la crise mondiale.** Les autorités ont reconnu que, étant donné le risque élevé de surendettement du Burundi, elles devaient poursuivre des politiques monétaire et budgétaire prudentes et tableer essentiellement sur des dons et des prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement intenable.

A. Perspectives macroéconomiques

9. **L'économie devrait normalement continuer de se remettre des effets de la crise mondiale** (tableau 2). En 2011, selon les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,5 %, soit le taux antérieur à la crise, grâce entre autres à l'investissement financé par les bailleurs de fonds. L'inflation globale (fin de période) passerait à 9 %, sous l'effet d'une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Les réserves officielles brutes resteraient à environ cinq mois d'importations. Les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont positives, mais soumises à des risques en raison de l'environnement extérieur incertain.

Tableau texte 2. Burundi — Perspectives à moyen terme, 2009–13

	2009	2010		2011	2012	2013
		Rev.				
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix						
Croissance du PIB réel	3,5	3,9	3,9	4,5	4,8	5,0
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	9,5	4,1	9,0	7,5	6,5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Administrations publiques						
Recettes (hors dons)	18,6	18,3	19,1	19,3	19,6	19,8
Dépenses totales et prêts nets	50,7	49,5	50,8	44,0	41,5	39,9
Solde global						
Base engagements (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-3,1	-2,9	-2,6	-1,5	-0,9
Base caisse (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-4,3	-4,0	-3,6	-1,5	-0,9
Secteur extérieur						
Solde des transactions courantes	-16,1	-9,0	-11,9	-15,6	-15,9	-14,9
Balance des paiements globale	4,1	-0,8	0,8	-0,5	0,5	0,1
Réserves officielles brutes						
En millions de dollars EU	323	311	331	321	347	368
En mois d'importations	5,3	6,0	5,2	5,1	5,5	5,5

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire et réformes y afférentes

10. **Une convergence de vues s'est dégagée sur la loi de finances de 2011** (tableau 3) qui vise un déficit budgétaire global (basse caisse, dons hors PPTTE inclus) de l'ordre de 3,5 % du PIB. Afin de soutenir la dépense dans les domaines cruciaux pour réaliser les OMD, la politique budgétaire continuera de promouvoir l'emploi de l'aide, en prenant en compte les capacités d'absorption. En outre, les dépenses en capital seront réorientées vers les infrastructures clefs qui contribueront à une réduction des principaux goulets d'étranglement de l'offre (électricité et irrigation par exemple).

11. **La nécessité de parvenir à la viabilité de la dette servira de point d'ancrage à la politique budgétaire à moyen terme** (MPEF, ¶28). Étant donné la charge de la dette du Burundi, le financement extérieur du budget sera limité à des dons et à des prêts hautement concessionnels. Les réformes budgétaires de ces trois dernières années aideront aussi à assurer la viabilité de la dette. Outre la nouvelle loi de finances, elles ont notamment porté sur la politique budgétaire, l'administration des recettes et la politique de la dépense, ainsi que sur la gestion de trésorerie et de la dette.

12. **Les autorités ont conscience qu'il est crucial de mobiliser des recettes intérieures pour assurer la viabilité des finances publiques et accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté** (MPEF, ¶18-19). En ce qui concerne les recettes, l'objectif devrait normalement être de les porter à environ 19,3 % du PIB, grâce au concours de l'OBR récemment créé et au renforcement de l'administration fiscalo-douanière. Les réformes des recettes à moyen terme continueront de bénéficier de l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et du DFID. En particulier, les autorités procèdent actuellement à : i) l'informatisation des procédures et services de recouvrement de l'OBR avec une assistance technique de la Banque mondiale et du DFID, ii) l'élargissement de l'assiette fiscale par un recensement de tous les contribuables et iii) la mise au point d'un nouveau système robuste d'identification des contribuables.

13. **La loi de finances de 2011 affecte des ressources supplémentaires aux secteurs prioritaires** (MPEF, ¶21-25). Dans la logique de la stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi, des ressources additionnelles sont actuellement consacrées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Dans ce contexte, des crédits budgétaires ont été affectés à des initiatives dignes d'intérêt comme la gratuité des soins de santé pour les parturientes et les enfants de moins de cinq ans, ainsi que des frais de scolarité au niveau primaire. Le programme prévoit aussi des dépenses de l'ordre de 2 % du PIB pour l'agriculture, l'irrigation et les infrastructures rurales afin de stimuler la production agricole et d'alléger les répercussions de la hausse des prix des produits alimentaires sur les groupes les plus vulnérables. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les dépenses pro-pauvres augmentent de 14 % et passent entre 2010 et 2011 de 346,9 à 395,5 milliards de BIF. L'élargissement de la marge budgétaire dépend d'une réduction des dépenses de sécurité. Les autorités et les bailleurs de fonds estiment que, la situation politique et en matière de sécurité restant fragile, il faut que les effectifs des corps de défense et de sécurité soient suffisants à moyen terme, compte tenu des conséquences en jeu sur le double plan politique et social.

14. **La maîtrise de la masse salariale est un défi capital à relever à moyen terme** (MPEF, ¶26). D'après les projections du rapport du FMI n° 10/313, la masse salariale pour 2011 inscrite au budget est de l'ordre de 250 milliards de BIF (environ 12 % du PIB), compte tenu des recrutements supplémentaires dans les secteurs sociaux. Les services du FMI ont conseillé aux autorités d'éviter toute hausse générale des salaires et de poursuivre la réforme salariale et celle de l'emploi en consultation avec la Banque mondiale. L'objectif à moyen terme des autorités et de ramener la masse salariale en deçà de 11 % du PIB. Il sera crucial pour atteindre cet objectif, tout en continuant de recruter dans les secteurs prioritaires, de réduire les effectifs des corps de défense et de sécurité.

15. **Les autorités sont attachées à la réforme de la GFP** (MPEF, ¶40). Elles continueront d'appliquer leur stratégie et leur plan d'action en matière de GFP afin de consolider les progrès réalisés dans les domaines de la gouvernance et de la transparence des finances publiques. Plus particulièrement, le Conseil des ministres adoptera bientôt le règlement général de gestion des budgets publics, qui permettra d'appliquer effectivement la loi organique des finances publiques. Dans le domaine de l'administration des recettes, les opérations de l'OBR seront consolidées par la mise en place de son plan directeur quinquennal avec le concours des partenaires du développement.

C. Politique monétaire et questions liées au secteur financier

16. **La politique monétaire continuera de viser un double objectif : stabilisation des prix et soutien du redressement économique** (tableaux 5 et 6). L'un des principaux défis pour 2011 sera d'ancrer les anticipations d'inflation en dépit de la hausse des cours internationaux des produits alimentaires et du pétrole. La masse monétaire au sens large continuera d'augmenter en phase avec le PIB afin que le secteur privé puisse disposer de crédits suffisants pour soutenir la reprise. Selon les prévisions du programme, la monnaie centrale progressera en 2011 de 13 % et la masse monétaire d'environ 16 %.

17. **Une étroite collaboration entre la banque centrale et le Ministère des finances est essentielle pour atteindre l'objectif d'inflation** (MPEF, ¶32). Cette collaboration est indispensable pour améliorer les prévisions de liquidité de la banque centrale et veiller à ce que les dépenses financées par l'aide soient adéquatement absorbées par des ventes de devises³. Le Comité de gestion de la trésorerie (constitué de représentants du Ministère des finances et de la banque centrale) tiendra des réunions régulières afin de communiquer des informations en temps voulu pour les opérations de gestion de la liquidité. Les réunions entre les représentants des deux institutions devraient porter essentiellement sur les conséquences des dépenses sur la monnaie centrale et les opérations sur le marché des changes.

18. **La banque centrale continue de renforcer la supervision bancaire** (MPEF, ¶13, 41). La supervision des banques et établissements de microfinance a bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de contrôle des états financiers et prudentiels établis

³ Avec une assistance technique du Département MCM, la banque centrale s'emploie actuellement à établir des objectifs monétaires mensuels, puis ultérieurement hebdomadaires, compatibles avec les objectifs trimestriels du programme.

selon les normes comptables internationales (IFRS). Des efforts continuent d'être déployés en vue de mener intégralement les inspections sur place en suivant des procédures de supervision basées sur les risques. Pour atténuer le risque de concentration, l'un des principaux facteurs de vulnérabilité du système bancaire (tableau 8), la BRB continuera à surveiller de près les pratiques de gestion des risques et les normes de prêts des banques et commencera à effectuer des tests de résistance avec l'assistance technique de l'AFRITAC Centre

19. **La stratégie du secteur financier devrait normalement guider la réforme de ce secteur** (MPEF, ¶10, 41). Les autorités ont préparé un projet de stratégie de réforme du secteur financier et un plan d'action que le Conseil des ministres devrait adopter pendant le premier semestre de 2011. Les réformes prioritaires sont notamment : i) de moderniser l'infrastructure du système des paiements, conformément aux plans d'action de la Communauté est-africaine (CEA) et aux normes internationales et ii) de réorganiser le cadre juridique du système de paiements.

20. **La BRB continuera de renforcer ses contrôles internes et ses sauvegardes** (MPEF, ¶34). Elle recrutera un cabinet d'audit international pour : (1) suivre l'exécution complète de toutes les recommandations formulées dans les rapports d'audits spéciaux de 2010 et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale pour le compte de l'État ou ses créanciers pendant le premier semestre de 2011.

D. Politiques du secteur extérieur

21. **Les services du FMI ont souligné que les réformes de la liquidité et des marchés des changes en cours pourraient aider à accroître la flexibilité du taux de change** (MPEF, ¶33). Le taux de change apparaît dans l'ensemble en phase avec son taux d'équilibre (rapport du FMI n°. 10/313). Une assistance technique du Département MCM devrait normalement améliorer les ventes aux enchères de bons du Trésor et de devises tout en préparant le terrain pour un marché des changes interbancaire. Elle améliorera également la coordination entre le Trésor et la banque centrale pour renforcer la gestion de la liquidité. Grâce à ces réformes, les taux d'intérêt pourraient être plus sensibles à la situation du marché. La banque centrale a adopté un nouveau règlement sur les changes qui a pris effet en juillet 2010 et qui assouplit les contrôles sur les opérations en devises tout en codifiant les pratiques réglementaires en vigueur en matière de changes. Ces pratiques donnent lieu à des restrictions qui doivent être approuvées en vertu de la section 2a) de l'article VIII. Dans la logique des conseils donnés par les Départements LEG et MCM, les autorités ont accepté de réviser ce règlement afin de se conformer aux obligations que leur impose l'article VIII.

22. **Les autorités continuent actuellement de renforcer la gestion de la dette publique** (MPEF, ¶28, 30). D'après la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette, le Burundi est considéré comme un pays à faibles capacités et très vulnérable à l'endettement. L'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu la plus récente

(rapport du FMI n° 10/313) a conclu que le Burundi est fortement exposé au risque de surendettement (tableau 7)⁴. Il est d'autant plus important que les autorités continuent à ne solliciter que des prêts hautement concessionnels ou des dons. Elles entendent s'appuyer sur les recommandations du Département MCM et d'autres bailleurs de fonds pour renforcer la gestion de la dette. Elles rédigent actuellement une stratégie de la dette publique pour 2011–30, qui définira les secteurs prioritaires et fixera des plafonds d'endettement annuels.

23. **Les autorités ont créé un comité interministériel pour coordonner les efforts d'intégration à la CEA et faciliter la prise de décision** (MPEF, ¶38-39). Elles s'attendent à ce qu'une stratégie nationale et un plan d'action, préparés avec le concours des partenaires du développement, soient adoptés pendant le premier trimestre de 2011. Le Burundi doit entreprendre des réformes d'envergure à moyen terme pour s'intégrer à la CEA. Cela mettra à l'épreuve les capacités administratives des autorités. Si elles sont exécutées avec succès, ces réformes contribueront au renforcement des cadres d'action et des affaires.

E. Réformes structurelles

24. **Outre les réformes structurelles déjà examinées les autorités poursuivent actuellement la réforme de la filière café** (MPEF, ¶14, 35). Après la récente privatisation de 13 stations de lavage, elles prévoient de relancer les appels d'offres en consultation avec la Banque mondiale.

25. **Les autorités sont conscientes de la nécessité de continuer de renforcer la transparence et la bonne gouvernance** (MPEF, ¶37). Comme les services du FMI, elles estiment que des progrès continus en la matière sont cruciaux pour obtenir l'aide financière des bailleurs de fonds et promouvoir le développement du secteur privé. Elles ont fait observer que le programme appuyé par le FMI a rehaussé la transparence et la bonne gouvernance en :

- renforçant les sauvegardes de la banque centrale et du Trésor ;
- améliorant la gestion des ressources publiques, y compris les procédures administratives (contrôle des dépenses, gestion du budget, recouvrement des recettes, par exemple) ;
- soutenant un environnement économique transparent et stable propice aux activités du secteur privé (régimes de change et de commerce, système bancaire, règlements y afférents, par exemple).

26. **Les autorités ont rappelé leur détermination à relever le défi de taille qu'est la lutte contre la corruption au Burundi, pays qui sort de plusieurs années de conflit** (MPEF, ¶16, 37). Elles préparent actuellement en consultation avec les bailleurs de fonds une stratégie de lutte contre la corruption en vue de traduire dans les faits l'objectif déclaré du Président de « tolérance zéro » en matière de corruption. Elles ont déjà créé un comité

⁴ Le risque élevé de surendettement s'explique principalement par l'étroitesse de la base d'exportation du pays et sa vulnérabilité aux chocs.

interministériel pour finaliser d'ici à la fin de mars 2011 la première version de cette stratégie qui sera examinée dans le cadre d'une réunion de travail avec toutes les parties prenantes. Dans l'intervalle, le ministre responsable de la bonne gouvernance et des privatisations a prévu une campagne publique pour sensibiliser tous les fonctionnaires à la lutte contre la corruption dans leurs activités quotidiennes notamment par :

- une campagne de six mois dans les médias sur la gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- des réunions de travail étalées sur une période de deux mois et portant sur l'art de diriger, les performances, la responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption ;
- la préparation de programmes ministériels de travaux sur l'application des directives du Président et les recommandations des réunions de travail.

27. **Les autorités préparent actuellement un nouveau cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) sur la base des enseignements acquis dans ce domaine entre 2007 et 2009.** Dans le cadre du processus annuel d'échange d'informations, les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les conditions propices à une croissance tirée par le secteur privé tout en préservant la viabilité budgétaire⁵. La mobilisation de recettes supplémentaires et l'amélioration de la structure de la dépense contribueraient à la lutte contre la pauvreté. Les services du FMI ont aussi encouragé les autorités à examiner, lors de la préparation du nouveau CSLP, comment l'intégration à la CEA, la diversification des exportations et la modernisation du secteur financier pourraient aider à réduire la pauvreté.

F. Suivi du programme

28. **Les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de mars portent sur les avoirs extérieurs et intérieurs nets de la banque centrale, ainsi que sur le financement intérieur net de l'État, assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide.** Les trois critères de réalisation permanents sont notamment l'application d'un plafond zéro à : i) la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État ou la BRB, ii) la dette extérieure publique à court terme et iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs de l'État. Des objectifs indicatifs ont été fixés pour l'accumulation d'arriérés intérieurs, la monnaie centrale et les dépenses pro-pauvres (MPEF, tableau I.2).

29. **La conditionnalité structurelle proposée (MPEF, tableau I.4) est liée au premier axe stratégique du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP)**

⁵ Les services du FMI et de la Banque mondiale ont procédé à un échange annuel d'informations couvrant le deuxième rapport d'étape annuel sur le CSLP, publié en décembre 2009, et le rapport de mise en œuvre du CSLP, 2007–09, publié en octobre 2010.

(renforcement de la gouvernance économique, notamment en rendant la gestion financière plus transparente).

30. **Les autorités ont sollicité la prolongation de l'accord FEC jusqu'au 31 août 2011** pour que les délais permettant de mener à bien la sixième revue soient suffisants.

G. Risques

31. **Bien que les autorités aient réaffirmé leur ferme attachement au programme, il existe deux principaux risques.** Le risque le plus à craindre est une dégradation du climat extérieur par suite d'une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers plus élevée que celle dont font état actuellement les projections. Afin d'atténuer ce risque, le programme prévoit notamment des dépenses pour stimuler la production agricole et alléger les répercussions de la hausse des prix des produits alimentaires sur les groupes les plus vulnérables. Si nécessaire, des dépenses supplémentaires pourraient être envisagées en ayant recours au fonds de réserve. En second lieu, des dérapages de la gouvernance pourraient perturber l'aide des bailleurs de fonds. Pour atténuer également ce risque, le programme insiste sur la gestion prudente des finances publiques et le durcissement des contrôles à la banque centrale.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. **Dans un climat difficile de sortie de conflit, le Burundi a fait des progrès continus, mais inégaux.** La plupart des réformes monétaires et budgétaires ont avancé. Cependant, les réformes structurelles ont en général été lentes, à cause des capacités institutionnelles limitées et de l'instabilité politique. Les perspectives économiques sont positives dans l'ensemble, encore qu'entachées de risques imputables au climat extérieur.

33. **Le programme de 2011 vise à consolider encore la stabilité économique et à faire reculer la pauvreté tout en aidant l'économie à se remettre des effets de la crise mondiale.** Les services du FMI sont d'avis que les politiques budgétaire et monétaire devraient continuer d'accompagner la reprise à court terme. Les dépenses en faveur des secteurs liés aux ODM seront sensiblement dopées par l'aide des bailleurs de fonds.

34. **Les services du FMI exhortent les autorités à utiliser la viabilité de la dette comme point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme.** Étant donné le risque élevé de surendettement et la faiblesse des capacités, le budget devrait être financé uniquement par des dons et des concours extérieurs hautement concessionnels. Un rehaussement de la gouvernance sera essentiel pour le soutien des bailleurs de fonds. À cet égard, il faudrait que les autorités continuent d'améliorer la GFP.

35. **Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour réformer le secteur financier.** Il convient en priorité de renforcer la supervision bancaire, de moderniser le système de paiements et de s'attaquer aux faiblesses du système bancaire, notamment le risque de concentration.

36. **Pour parvenir à une croissance soutenue et lutter contre la pauvreté, il est indispensable d'accélérer les réformes structurelles.** Les services du FMI invitent

instamment les autorités à poursuivre des réformes propres à renforcer la croissance en réorientant les dépenses en capital vers les infrastructures clefs, en accélérant l'intégration à la CEA et en progressant dans la réforme du secteur financier. La préparation d'un nouveau CSLP est l'occasion de redynamiser les efforts en vue d'accélérer la lutte contre la pauvreté.

37. **En tant que pays sortant d'un conflit, le Burundi reste exposé à des risques importants.** Cependant, les autorités ont jusqu'à présent fait la preuve de leur aptitude à gérer les tensions économiques et sociales. Les services du FMI souscrivent entièrement à leurs efforts.

38. **Sur la base des résultats obtenus par le Burundi et de la vigueur de son programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC, ainsi que la prolongation de celui-ci jusqu'au 31 août 2011.**

Tableau 1. Burundi — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008	Cible
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim						
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	84	85	85	83	83	..
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	74	76	77	74	73	..
PIB par personne employée (% croissance annuelle)	-1	-9	-3	-4	0	..
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	8	..	5	9	9	..
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	39
Écart de pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA) (%)	40	..	47	36	36	..
Taux de pauvreté à \$1,25/jour (PPA) (% de la population)	84	..	86	81	81	..
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	44	57	..	63
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	48	..	70	..	75	100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	59	..	77	..	77	100
Persistance jusqu'à la dernière année du primaire, total (% cohorte)	53	58	54	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	41	..	25	36	45	..
Scolarisation totale, primaire (% net)	43	63	99	100
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	6	31	31	..
Taux d'inscription des filles dans l'enseignement supérieur par rapport aux garçons	36	..	35	38	46	..
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	80	80	80	86	95	..
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	58	74	71	..
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	14
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile						
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	74	80	76	87	84	..
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	113	111	107	104	102	37,7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	189	184	178	171	168	63,1
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle						
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	40	34	24	19	..
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	25	34
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	16	9
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1 100
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	78	92
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)
Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies						
Enfants fébriles recevant des médicaments anti-paludiques (% des enfants fébriles de — de 5 à	31	30
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, femmes (% femmes 15-24 ans)
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, hommes (% hommes 15-24 ans)
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	154	223	321	387	367	..
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	1,3	1,3	..
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	0,4	0,4	..
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	1,7	5,2	3,8	2,4	2,0	..
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	20	30	25	27	..
Objectif 7 : assurer un environnement durable						
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0,1	0,1	0,1	0,1
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0,0	0,0	0,0	0,0
Zones forestières (% de la superficie)	11,3	9,5	7,7	5,9	5,2	..
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	44	43	42	41	41	..
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	70	70	71	71	71	..
Régions marines protégées (% de la superficie)
Régions de protection nationale (% de la superficie)	6	6	..
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
Aide par habitant (\$ EU courants)	46	47	14	49	59	..
Service de la dette (PPG et FMI seulement, % des exportations, hors envois de fonds)	42	27	38	34	7	..
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0,1	0,5	0,8	..
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	0	2	6	..
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0	0	0	0	0	..
Autres						
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7,0	6,0	6,0	5,0	5,0	..
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	200	150	120	100	140	..
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	1,1	0,9	0,8	0,7	1,1	..
Formation brute de capital (% du PIB)	15	6	6	11	16	..
Espérance de vie à la naissance, total (années)	46	45	47	49	50	..
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	37	..	59	..	66	..
Population, total (millions)	5,7	6,2	6,5	7,4	8,1	..
Commerce extérieur (% du PIB)	35,6	40,2	27,7	56,7	57,7	..

Source : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010		2011	2012	2013
			Prog. rév.	Est.	Prog.	Proj.	
(Variation annuelle en %)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	4,5	3,5	3,9	3,9	4,5	4,8	5,0
Déflateur du PIB	25,1	14,1	8,3	8,5	10,7	9,4	7,7
Prix à la consommation (moyenne de la période)	24,4	10,7	7,0	6,4	7,0	8,2	7,0
Prix à la consommation (fin de période)	25,7	4,6	9,5	4,1	9,0	7,5	6,5
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (\$)	15,1	21,5	20,2	50,4	-15,3	11,7	-7,1
Importations, f.à.b. (\$)	26,5	-19,6	32,3	32,1	19,1	-1,0	0,8
Volume des exportations	0,4	16,0	26,4	21,5	-19,2	23,7	-3,1
Volume des importations	12,7	6,3	8,0	3,4	2,1	2,2	5,1
Termes de l'échange (détérioration = —)	2,1	38,5	-22,4	-3,1	-10,3	-6,8	0,0
(En % de la valeur de M2 en début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	21,9	-2,9	3,0	-5,4	0,2		
Crédit intérieur	18,8	27,8	11,3	24,2	17,4		
État	5,8	17,1	0,7	6,6	2,3		
Secteur privé	8,5	13,7	10,6	16,9	15,2		
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	34,2	19,8	12,0	18,2	15,6		
Base monétaire (taux de croiss. /12 mois)	25,1	26,6	10,6	6,0	13,0		
(En % du PIB)							
Administrations publiques							
Recettes (hors dons)	18,5	18,6	18,3	19,1	19,3	19,6	19,8
Dépenses et prêts nets	56,7	50,7	49,5	50,8	44,0	41,5	39,9
Solde global (base engagements)							
Hors dons	-38,2	-32,1	-31,2	-31,7	-24,8	-21,9	-20,1
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-2,4	-5,2	-3,1	-2,9	-2,6	-1,5	-0,9
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant	-15,0	-16,1	-9,0	-11,9	-15,6	-15,9	-14,9
Balance globale des paiements	7,4	4,1	-0,8	0,8	-0,5	0,5	0,1
Solde épargne-investissement	-15,0	-16,1	-9,0	-11,9	-15,6	-15,9	-14,9
Privé	-12,6	-10,9	-5,9	-9,0	-13,0	-14,4	-14,0
Public	-2,4	-5,2	-3,1	-2,9	-2,6	-1,5	-0,9
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur							
Réserves officielles brutes							
En millions de \$	267	323	311	331	321	347	368
En mois d'importations	5,0	5,3	6,0	5,2	5,1	5,5	5,5
Ratio service de la dette/exportations (en %)	3,2	1,7	2,5	2,7	7,2	8,0	9,7
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB aux prix courants (milliards de FBI)	1386	1637	1841	1844	2132	2443	2763

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi — Opérations des administrations publiques, 2008–13

	2008	2009	2010		2011	FY 2012	FY 2013
			Prog. rév.	Est.			
(% du PIB)							
Recettes	18,5	18,6	18,3	19,1	19,3	19,6	19,8
Recettes fiscales	16,6	17,0	16,8	17,9	18,1	18,4	18,6
Impôt sur le revenu	4,7	5,2	4,6	5,4	5,5	5,6	5,6
Taxes sur les biens et services	8,8	9,0	8,9	10,5	10,5	10,7	10,8
Taxes sur le commerce international	2,9	2,7	3,0	1,9	2,1	2,1	2,2
Autres recettes fiscales	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales	1,9	1,6	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2
Dépenses et prêts nets	56,7	50,7	49,5	50,8	44,0	41,5	39,9
Dépenses courantes ¹	25,8	25,8	27,0	24,0	25,6	23,3	22,4
Salaires	11,4	11,7	12,2	11,3	11,7	11,6	11,2
<i>Dont</i> : secteurs prioritaires	6,1	7,0	7,3	7,3	7,3	7,4	7,4
<i>Dont</i> : liés à la sécurité	3,6	3,4	3,8	2,9	3,4	3,2	2,9
<i>Dont</i> : autres	1,8	1,3	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9
Autres dépenses courantes	14,4	14,1	14,8	12,6	13,9	11,7	11,2
<i>Dont</i> : élections			0,8	0,5			
Prog. spéciaux financés sur ress. Extérieures ²	11,3	7,9	5,5	11,1	2,7	2,5	2,3
<i>Dont</i> : élections			2,5	2,4			
Dépenses en capital et prêts nets	19,5	17,0	17,0	15,7	15,7	15,7	15,1
<i>Dont</i> : liées à l'IADM	0,0	1,8	1,2	1,6	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements)	-38,2	-32,1	-31,2	-31,7	-24,8	-21,9	-20,1
Solde global (dons hors PPTE inclus)	-2,4	-5,2	-3,1	-2,9	-2,6	-1,5	-0,9
Variation des arriérés (réduction = -)	-0,8	0,0	-1,1	-1,0	-1,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-39,0	-32,1	-32,3	-32,7	-25,8	-21,9	-20,1
Solde global (dons hors PPTE inclus)	-3,2	-5,2	-4,3	-4,0	-3,6	-1,5	-0,9
Financement	37,7	30,4	32,3	32,7	25,8	21,1	19,1
Dons extérieurs	37,5	90,6	28,0	28,8	22,2	19,6	18,2
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3,0	65,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : don IADM du FMI	0,0	1,8	2,1	1,6	0,0	0,0	0,0
Emprunt extérieur, net	-1,1	-64,4	2,7	1,9	1,9	2,0	1,9
Produit des privatisations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	1,4	4,2	1,5	2,0	1,7	-0,6	-1,0
Secteur bancaire	1,4	4,6	0,2	1,6	0,7	-0,6	-1,0
Secteur non bancaire	0,0	-0,4	1,3	0,3	1,0	0,0	0,0
Déficit de financement ³ et erreurs et omissions	1,2	1,7	0,0	0,0	0,0	0,8	1,0
(Milliards de FBI)							
Total des recettes	256,7	304,6	336,9	352,0	410,4	478,0	546,4
Total des dépenses et prêts nets	785,9	829,7	910,8	936,7	938,8	1013,9	1101,7
<i>Dont</i> : salaires	158,4	191,8	224,5	209,2	250,4	283,0	310,0
Déficit de financement ³ et erreurs et omissions	17,2	28,0	0,0	0,0	0,0	20,7	26,5
Total du financement	522,9	497,1	595,0	603,5	550,4	515,3	528,9
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>							
IADM : allègement de stock par IDA et BafD	...	84,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IADM : économies sur service dû à l'IDA/BafD :							
Amortissement	...	2,3	3,0	3,0	3,2	3,3	3,3
Paiements d'intérêts annuels	...	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Dépenses sociales (en % du PIB)	15,1	16,8	18,6	18,8	18,6	18,8	19,0
Dette publique (en % du PIB)	154	48	51	48	47	43	40
PIB aux prix cour. du marché (milliards de FBI)	1386	1637	1841	1844	2132	2443	2763

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections des dépenses courantes à moyen terme sont principalement influencées par les dépenses affectées à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

² Il s'agit de dépenses financées sur ressources extérieures, qui incluent les dépenses au titre des élections (en 2010), de la démobilisation, de l'assistance technique et des programmes de protection sociale temporaires exceptionnels. Leur diminution en 2011 est due à la disparition des dépenses exceptionnelles (élections, programmes sociaux anti-crise) et ne causera pas de pressions à la dépense.

³ Devrait être financé par une aide supplémentaire des donateurs.

Tableau 4. Burundi : Engagements de dons extérieurs, 2010–13

	2010		2011	2012	2013
	Prog. rév.	Est.	Prog.	Proj.	
(Millions de dollars EU)					
Total dons extérieurs	420,4	429,8	368,2	355,2	353,4
Appui budgétaire	186,0	102,3	135,8	78,8	78,8
IADM	32,7	23,5	0,0	0,0	0,0
Autres dons	201,7	304,0	232,5	276,4	274,6
Appui budgétaire sectoriel	0,0	0,0	13,0		
Dons projet	141,2	148,2	156,0	196,0	196,0
Assistance technique	0,0	95,5	45,3	45,3	45,3
Élections	36,7	35,3	0,0	0,0	0,0
DDR	15,9	16,2	0,0	0,0	0,0
Fonds mondial	8,0	8,8	18,2	35,2	33,3
(Pourcentage du PIB)					
Total dons extérieurs	28,0	28,8	22,2	19,6	18,2
Appui budgétaire	12,1	6,8	8,2	4,3	4,1
IADM	2,1	1,6	0,0	0,0	0,0
Autres dons	13,9	20,4	14,0	15,2	14,1
Appui budgétaire sectoriel	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0
Dons projet	9,7	9,9	9,4	10,8	10,1
Assistance technique	0,0	6,4	2,7	2,5	2,3
Élections	2,5	2,4	0,0	0,0	0,0
DDR	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Fonds mondial	0,5	0,6	1,1	1,9	1,7

Source : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi — Situation monétaire, 2008–11

	2008	2009	2010		2011
			Rev. Prog	Est.	
(Milliards de FBI)					
Avoirs extérieurs nets	181,5	168,8	184,6	139,9	141,4
Banque centrale	139,4	118,7	129,8	104,3	97,8
Banques créatrices de monnaie	42,0	50,0	54,8	35,7	43,7
Avoirs intérieurs nets	368,9	500,3	570,7	638,7	758,7
Crédit intérieur	436,1	559,2	619,1	687,8	797,3
Créances nettes sur l'État	176,5	252,4	255,9	287,3	301,4
<i>Dont</i> : sur le Trésor		268,8	272,3	298,5	312,7
Crédit à l'économie	259,7	306,8	363,1	400,5	495,8
Autres postes, net (avoirs = +)	-67,2	-58,9	-48,4	-49,1	-38,6
M3	550,4	669,1	755,3	778,6	900,1
Dépôts en devises	107,3	138,3	160,8	151,4	175,0
M2	443,1	530,8	594,5	627,2	725,1
Circulation fiduciaire	112,6	120,9	136,9	139,1	160,8
Dépôts en monnaie nationale	330,5	409,9	457,6	488,1	564,3
Dépôts à vue	223,3	283,5	314,9	341,3	391,1
Quasi-monnaie	107,2	126,4	142,7	146,9	173,2
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	21,9	-2,9	3,0	-5,4	0,2
Banque centrale	19,3	-4,7	2,1	-2,7	-1,0
Banques créatrices de monnaie	2,6	1,8	0,9	-2,7	1,3
Avoirs intérieurs nets	21,3	29,7	13,3	26,1	19,1
Crédit intérieur	18,8	27,8	11,3	24,2	17,4
Créances nettes sur l'État	5,8	17,1	0,7	6,6	2,3
Crédit à l'économie	13,0	10,6	10,6	17,7	15,2
<i>Dont</i> : secteur privé	8,5	13,7	10,6	16,9	15,2
M3	43,2	26,8	16,2	20,6	19,4
Dépôts en devises	9,0	7,0	4,2	2,5	3,8
M2	34,2	19,8	12,0	18,2	15,6
Circulation fiduciaire	8,6	1,9	3,0	3,4	3,5
Dépôts en monnaie nationale	25,6	17,9	9,0	14,7	12,1
Dépôts à vue	21,8	13,6	5,9	10,9	7,9
Quasi-monnaie	3,8	4,3	3,1	3,9	4,2
<i>Pour mémoire :</i>					
Base monétaire (variation en % sur 12 mois)	25,1	26,6	10,6	6,0	13,0
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3,1	3,1	3,1	2,9	2,9

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Burundi — Comptes de la banque centrale, 2008–11

	2008				2009				2010				2011			
	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.
									Réal.			Est.	Prog.			
	(Milliards de BIF)															
Avoirs extérieurs nets	68,1	63,4	75,1	139,4	105,1	148,8	113,0	118,7	105,3	67,7	44,0	104,3	75,0	47,1	32,3	97,8
Avoirs intérieurs nets	50,2	71,6	71,4	17,0	33,6	13,9	44,8	79,3	49,8	107,7	140,2	105,6	101,9	147,9	184,7	139,4
Crédit intérieur	127,5	149,0	146,9	114,1	108,0	119,4	122,5	187,5	136,1	177,8	198,9	182,9	155,9	178,9	208,7	190,7
Créances nettes sur l'État	124,0	143,3	141,4	120,8	110,3	113,3	116,4	191,7	151,8	171,5	194,7	183,9	154,0	177,0	206,8	191,3
Autres crédits	3,4	5,6	5,4	-6,6	-2,3	6,2	6,1	-4,2	-15,7	6,3	4,2	-1,0	1,9	1,9	1,9	-0,6
Autres postes, net (avoirs = +)	-77,3	-77,3	-75,6	-97,2	-74,4	-105,5	-77,7	-108,2	-86,3	-70,1	-58,7	-77,4	-54,0	-31,0	-23,9	-51,3
Base monétaire	118,3	135,1	146,5	156,4	138,7	162,7	157,9	198,0	155,1	175,4	184,1	209,8	176,9	195,0	217,0	237,1
Circulation fiduciaire	80,6	99,3	110,4	112,6	99,9	108,0	104,5	120,9	109,5	131,1	132,5	139,1	129,2	145,9	143,6	160,8
Réserves des banques	23,5	18,9	17,3	25,0	22,2	37,2	35,9	53,9	26,4	23,7	30,4	45,7	28,4	28,5	51,1	50,0
Encaisses	9,1	9,9	12,6	11,6	12,7	12,6	13,4	15,3	15,9	16,5	16,8	16,7	16,0	16,5	16,8	16,7
Autres dépôts non bancaires	5,1	7,1	6,2	7,2	3,8	4,9	4,1	7,9	3,3	4,1	4,4	8,3	3,3	4,1	5,5	9,6
<i>Pour mémoire :</i>																
Avoirs ext. nets de la BRB (millions \$)	57,8	53,1	63,1	112,9	85,1	120,9	91,8	96,5	85,6	55,0	35,7	84,2	58,3	37,0	24,7	74,8

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burundi : balance des paiements, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
			Est.	Proj.		
(Millions de dollars EU)						
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-174,7	-213,7	-177,8	-258,3	-287,5	-289,5
Balance commerciale	-321,4	-233,6	-295,0	-389,8	-374,1	-385,5
Exportations, f.à.b.	60,9	74,0	111,3	94,3	105,3	97,9
<i>Dont</i> : café	40,1	47,3	83,0	69,1	80,2	70,1
Importations, f.à.b.	-382,4	-307,6	-406,4	-484,1	-479,4	-483,4
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-105,2	-80,6	-108,3	-135,0	-142,6	-147,6
Services (net)	-271,4	-307,5	-298,5	-247,9	-242,8	-235,2
Revenus (net)	-4,3	-6,3	-5,3	-3,1	-9,0	-9,8
Transferts courants (net)	422,5	333,6	421,0	382,5	338,4	341,0
<i>Dont</i> : officiels (net)	330,2	266,6	347,5	301,6	248,6	246,8
Compte de capital ¹	195,8	1249,3	148,2	156,0	196,0	196,0
<i>Dont</i> : allègement PPTE	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : remises de dettes		1057,1				
<i>Dont</i> : autres transferts (don IADM)	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	35,9	-974,6	41,5	93,7	101,0	95,7
Investissements directs	13,6	10,2	13,2	13,2	13,5	13,6
Autres investissements	22,3	-984,8	28,3	80,5	87,5	82,1
Avoirs	-30,8	-41,0	-29,6	-25,9	-33,9	-32,9
Engagements	53,1	-943,8	57,9	106,5	121,4	115,0
<i>Dont</i> : allocation de DTS		95,1				
Erreurs et omissions	28,9	-6,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	85,8	54,7	11,9	-8,6	9,4	2,2
Financement (augmentation des avoirs = —)	-85,8	-54,7	-11,9	8,6	-24,8	-20,8
<i>Dont</i> : variation nette des réserves offic.	-89,3	-56,4	-7,6	9,1	-25,1	-21,0
<i>Dont</i> : allocation de DTS		-95,1				
Écart de financement ²	0,0	0,0	0,0	0,0	15,3	18,6
(% du PIB, sauf indication contraire)						
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde courant	-15,0	-16,1	-11,9	-15,6	-15,9	-14,9
Réserves officielles brutes						
en millions de dollars EU	267	323	331	321	347	368
en mois d'importations	5,0	5,3	5,2	5,1	5,5	5,5
VA de la dette extérieure (% exp. B&S)	880	197	161	193	185	196
Total de la dette extérieure	129	27	28	28	28	28
Cours du café (cent. de dollar EU la livre)	138	142	194	215	192	180
PIB nominal (millions de dollars EU)	1165	1330	1493	1658	1813	1942

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des informations préliminaires communiquées par les donateurs.

² Devrait être financé par une aide additionnelle des donateurs.

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2006–10

(En %, sauf indication contraire)

	2006 Déc.	2007 Déc.	2008 Déc.	2009 Déc.	2010 Mars	2010 Juin	2010 Sept.
Normes de fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	13,5	13,5	15,2	19,1	18,8	18,4	18,0
Fonds propres de base (de catégorie 1)/actifs pondérés	7,5	10,9	12,7	15,5	15,4	15,4	15,1
Qualité des actifs							
Prêts improductifs (% total des prêts bruts consentis)	18,6	18,8	14,6	13,0	12,7	11,8	10,6
Provisions (% des prêts improductifs)	92,4	91,4	90,2	88,7	82,2	80,0	82,5
Prêts improductifs, nets des provisions (% fonds propres)	7,5	7,4	7,4	5,4	8,4	9,1	7,5
Grosses positions à risque (% des fonds propres)	48,6	41,6	39,3	28,2	21,3	22,1	27,6
Taux de rentabilité							
Rendement des actifs	1,7	2,3	2,3	2,6	0,5	1,0	1,6
Rendement des fonds propres	17,5	26,4	29,7	22,8	4,7	8,4	13,3
Intérêts nets (en % du produit brut)	177,4	167,6	171,8	207,0	219,2	213,3	194,5
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	188,9	156,6	155,8	172,3	174,4	174,8	150,1
Liquidité							
Actifs liquides (% total des prêts consentis)	68,1	83,5	86,9	91,4	84,2	77,1	74,4
Actifs liquides (% engagements à court terme)	106,8	135,2	137,9	168,8	150,9	135,2	124,4

Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

**Tableau 9. Burundi — Calendrier des décaissements et revues
(effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–11**

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Conditions
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration.
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2008.
16 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2009.
12 février 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin septembre 2009.
2 août 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2010.
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2010.
15 août 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2011.
Total des décaissements FEC	46,2	

Source : services du FMI.

APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION

Bujumbura, le 28 février 2011

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord appuie le programme à moyen terme (1^{er} avril 2008 — 31 mars 2011) visant à consolider le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le gouvernement burundais a examiné, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme aux fins de la cinquième revue au titre de l'accord. Les entretiens ont essentiellement porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2010 au 30 septembre 2010, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre pour l'année 2011.
2. Sur le plan politique, le gouvernement burundais continue à déployer tous ses efforts pour consolider le processus de paix. Les élections nationales, qui se sont déroulées avec succès dans un climat apaisé du 24 mai au 8 septembre 2010, ont mis fin à la période de transition.
3. Sur le plan économique et social, le gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme, malgré une situation internationale difficile marquée par la crise internationale et les risques posés par un cycle électoral de quatre mois. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2010 ont été respectés. Cependant, le repère structurel permanent relatif à Interpetrol n'a pas été observé, étant donné que le séquestre frappant les titres de propriétés de cette entreprise a été levé sans décision de justice. Le gouvernement est déterminé à porter de nouveau l'affaire devant les tribunaux. Dans l'intervalle, les 6 milliards de BIF appartenant à Interpetrol et pris à titre de caution resteront sous séquestre.
4. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP). Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète ceux qui l'ont précédé depuis le 24 juin 2008.

5. Le gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités burundaises consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

6. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Le Burundi effectuera en outre avec le FMI la sixième revue du programme appuyé par la FEC. Pour que les délais permettant de mener à bien la sixième revue soient suffisants, le gouvernement sollicite la prolongation de l'accord FEC jusqu'au 31 août 2011. La sixième revue devrait normalement être achevée d'ici le 15 août 2011.

7. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme appuyé par l'accord FEC, le gouvernement sollicite la conclusion de la cinquième revue et le sixième décaissement au titre de l'accord FEC d'un montant équivalant à 6,6 millions de DTS.

8. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics la présente lettre, le MPEF et le Protocole d'accord technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que le rapport des services du FMI sur la cinquième revue de la FEC. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois l'approbation du Conseil d'administration obtenue. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Clotilde NIZIGAMA
Ministre des finances

/s/

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

Gervais RUFYKIRI
Deuxième Vice-président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
Protocole d'accord technique (PAT)

PIECE I. MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Bujumbura, le 28 février 2011

I. INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) complète ceux qui l'ont précédé depuis le 24 juin 2008, fait le point de l'exécution du programme et actualise les perspectives à moyen terme et les politiques économiques et financières qui seront conduites en 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006, ainsi qu'avec les conclusions du rapport des progrès réalisés durant les trois dernières années de mise en œuvre du CSLP qui a été transmis en novembre 2010 au FMI et à la Banque mondiale.

2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants : (1) maintenir le taux d'inflation en deçà de 10 % ; (2) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire ; (3) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance ; (4) améliorer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.

3. Compte tenu de la situation sécuritaire qui continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques à moyen terme sont les suivants : (1) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 5,0 % environ, au lieu d'une moyenne annuelle de 4 % en 2008–2010, (2) le taux d'inflation moyen restera en deçà de 10 % et (3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de l'équivalent de 5,5 mois d'importations (d'ici à 2013).

II. EXECUTION DU PROGRAMME

4. L'année 2010 a été marquée par une légère reprise de l'activité économique après le recul en 2009 dû aux effets de la crise mondiale sur les transferts privés et l'investissement direct. Ainsi, l'économie burundaise devrait connaître une croissance de l'ordre de 3,9% en 2010, contre 3,5% en 2009. Cette légère hausse est attribuable à l'augmentation de la production du café durant la campagne 2010/2011. A cause de la chute des cours des produits non alimentaires, l'inflation globale (fin de période) est passée de 4,6 % en 2009 à 4,1 % en 2010. D'après les estimations, le déficit extérieur tombera à environ 12 % du PIB sous l'effet de la progression des exportations et des transferts officiels. Les réserves officielles brutes se sont chiffrées à environ 5 mois d'importations en 2010.

5. A fin Septembre, les résultats budgétaires étaient globalement satisfaisants. Les recettes totales étaient conformes aux prévisions grâce à une plus-value de recettes des impôts sur le revenu et les biens et services due à l'introduction de la TVA et à la généralisation de l'utilisation du numéro d'identification fiscal (NIF) et de l'attestation de

non-redevabilité qui a permis de compenser la moins-value des recettes douanières. Les dépenses avaient été contenues dans les limites du programme du fait des plafonds d'engagement trimestriels mis en place dans le cadre de l'élaboration d'un plan de trésorerie réaliste. De plus, les dépenses financées sur ressources extérieures étaient inférieures aux montants qui avaient été retenus. Le total des dépenses pro-pauvres se chiffrait à 231 milliards de BIF, en ligne avec les prévisions. La masse salariale devrait se situer en deçà des limites prévues dans le programme en raison du report de l'application de la nouvelle loi sur les salaires des corps de défense et de sécurité sur l'exercice 2011.

6. Pour l'ensemble de l'exercice 2010, les recettes sont estimées à 19,1 % du PIB ; ce ratio est supérieur de 0,8 % à celui inscrit au programme grâce à une amélioration du recouvrement de la TVA et de l'application des textes attribuable à la création de l'Office burundais des recettes (OBR). Les dépenses totales ont aussi dépassé le montant prévu en raison d'un accroissement par rapport aux projections du financement extérieur des programmes.

7. Globalement, le programme financier est sur les rails (tableaux 1.1 et 1.3). En particulier, tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin septembre ont été respectés. Cependant, le repère structurel permanent relatif à Interpetrol n'a pas été observé, étant donné que le séquestre frappant les titres de propriétés de cette entreprise a été levé en l'absence de décision de justice. Le gouvernement est déterminé à porter de nouveau l'affaire devant les tribunaux. Dans l'intervalle, les 6 milliards de BIF appartenant à Interpetrol et pris à titre de caution resteront sous séquestre.

8. En étroite collaboration avec les partenaires du développement, le gouvernement poursuit résolument les réformes structurelles, notamment la promotion de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier, celle de la filière café et l'amélioration du climat des affaires. En plus des réalisations indiquées dans les précédents mémorandums, des progrès significatifs ont été accomplis en 2010 dans tous ces domaines.

9. Dans le domaine de la GFP, des progrès notables ont été réalisés depuis l'adoption de la Loi organique relative aux finances publiques et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des finances publiques assortie d'un plan d'action sur un horizon de 3 ans (2009-2011). Conformément à cette loi, une nouvelle convention entre l'Etat et la banque centrale a été signée et un projet de décret portant Règlement général sur la gestion des budgets publics transmis au Conseil des ministres pour adoption. Le gouvernement a également accompli des progrès significatifs dans la gestion de la trésorerie de l'Etat avec les productions hebdomadaires et mensuelles des plans de trésorerie, qui sont harmonisés avec les plans d'engagement. La rationalisation des comptes de l'Etat se poursuit. Jusqu'à présent, 243 comptes ouverts à l'OBR ont été fermés, et 17 comptes ont été convertis en sous-

comptes du compte général de l'Etat. L'OBR est pleinement opérationnel, le processus de recrutement ayant été achevé. L'informatisation des services de douanes et des impôts a enregistré des progrès significatifs. Aux impôts, un logiciel intérimaire de gestion de la TVA a été installé en attendant l'acquisition du logiciel intégré de l'impôt (SIGTAS). Son utilisation depuis juin 2010 a amélioré la performance de la TVA en identifiant rapidement les défaillants et a permis de saisir toutes les déclarations de TVA du Bureau des grands contribuables. Au niveau des douanes, le système informatique SYDONIA++ a été étendu à d'autres postes douaniers et l'installation du système RADDEX permettra une meilleure imputation des recettes douanières au niveau de la CAE. En application de la Loi anti-blanchiment, une Cellule nationale de renseignement a été mise en place et est déjà opérationnelle. Le gouvernement s'efforcera d'obtenir une AT des Etats-Unis en vue de la renforcer.

10. Dans le domaine financier, le Comité national d'élaboration de la stratégie mis en place au cours du deuxième trimestre de l'année 2010 a préparé un projet de Stratégie de réforme du secteur financier (SRSF) accompagné d'un plan d'action. Le projet a été validé en novembre 2010 et son adoption par le Conseil des ministres est prévue pour le premier trimestre 2011. Un Plan de développement du marché financier du Burundi est aussi en cours d'élaboration.

11. Dans le domaine monétaire, la banque centrale se prépare à l'introduction des opérations de pension livrée (REPO) comme instrument de politique monétaire. A cet effet, les textes réglementaires y relatifs (Convention globale des opérations de pension livrée, Code de conduite et Guide des opérations) ont été élaborés et discutés avec les banques. Concernant le change, la banque centrale continue de bénéficier d'une AT du FMI en vue d'améliorer le système d'enchères.

12. Pour améliorer ses sauvegardes et celles du Trésor, la banque centrale a recruté un auditeur international qui a effectué des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010. Les conclusions de l'audit sont les suivantes : (1) les recommandations des audits spéciaux antérieurs ont été dans l'ensemble appliquées, (2) quelques anomalies supplémentaires ont été notées et (3) il est toujours nécessaire de continuer de renforcer les contrôles. Un plan d'action est en cours de préparation.

13. Concernant la supervision bancaire, des efforts continuent d'être déployés en vue de mener des inspections sur place en suivant des procédures de supervision basées sur les risques. La supervision des banques et des établissements de microfinance a bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de contrôle des états financiers et prudentiels établis selon les normes comptables internationales (IFRS). Toutefois, il reste à élaborer un manuel détaillé de supervision pour mieux guider les superviseurs. Par ailleurs, les banques et les

établissements financiers respectent l'exigence relative au capital minimum de 5 et 4 milliards de BIF, respectivement. De plus, le processus de mobilisation de fonds pour porter le capital à 10 milliards de BIF à fin décembre 2010 est en cours.

14. En rapport avec la filière café, un nouveau cadre institutionnel conforme à la politique de libéralisation a été adopté. La mise en place de l'Autorité de régulation de la filière café (ARFIC) et la création de l'Interprofessionnelle du café (INTERCAFE) ont renforcé le rôle du secteur privé surtout dans le processus de commercialisation. Désormais, les torrificateurs privilégient les ventes directes et peuvent ainsi négocier les prix avec leurs clients, tandis que les usiniers sont encouragés à produire du café de spécialité. Les missions de l'INTERCAFE sont les suivantes : (1) servir de première chambre de règlement à l'amiable des litiges entre les opérateurs de la filière, (2) rechercher et faire des propositions au Régulateur sur les catégories de qualité de café relatives aux spécifications qualitatives du café d'origine burundaise et (3) déterminer les pourcentages ou les montants à prélever chaque année sur toutes les ventes du café vert afin de financer les activités prises en charge par l'Interprofession. Par ailleurs, les missions assignées à l'ARFIC visent à (1) contribuer à la formulation de la politique et de la stratégie de l'industrie en matière de production, de traitement, de commercialisation, de recherche et de formation, (2) octroyer les licences d'opération destinées aux intervenants dans la filière café, (3) délivrer des certificats d'origine et de qualité pour l'exportation et (4) assurer le contrôle de la qualité et défendre l'origine du café du Burundi. Concernant la vente des stations de lavage, le Comité interministériel de privatisation a déjà donné l'autorisation pour relancer les procédures de cession des 104 stations restantes.

15. De nouvelles mesures ont été adoptées en vue de consolider le dispositif réglementaire existant dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. La mise en place de l'Agence de promotion de l'investissement (API) a permis d'accélérer les formalités d'agrément des nouveaux investissements, notamment par le raccourcissement des délais qui sont passés de 330 à 52 jours. Depuis sa création en juillet 2010, l'API a pu agréer 61 nouvelles unités. Deux importants textes de loi ont été promulgués. Il s'agit de la loi sur la concurrence (mars 2010) et de la loi sur le Code de commerce (avril 2010). La loi sur les entreprises publiques et privées est au parlement. Au regard du classement *Doing Business* du Burundi, le gouvernement a mis en place trois structures dont les missions consistent à proposer rapidement toutes les réformes nécessaires pour surmonter les difficultés majeures identifiées dans le rapport comme constituant un frein au développement du secteur privé.

16. La lutte contre les détournements de fonds publics s'est raffermie grâce à l'amélioration de l'efficacité des structures chargées de combattre la corruption. L'Inspection générale de l'Etat a renforcé ses activités de contrôle de la gestion des fonds, biens et services de l'Etat, permettant d'effectuer un plus grand nombre de missions de contrôle. Par ailleurs, la Cour anti-corruption a intensifié les actions de sensibilisation, de

dissuasion et d'instruction des dossiers relatifs à la corruption. De plus, la Stratégie nationale de bonne gouvernance, dont la préparation est presque terminée, servira de base aux soutiens financiers et techniques de nos partenaires pour la réalisation de l'objectif de tolérance zéro dans la gestion des affaires publiques.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES POUR 2011

A. Politiques budgétaires

17. Le cadre macroéconomique du budget 2011 est le suivant : (1) la croissance du PIB devrait se raffermir pour se situer à 4,5%, (2) l'inflation de fin de période passerait à 9 % et (3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient à environ cinq mois d'importations de biens et services.

18. La mobilisation des ressources internes est primordiale pour assurer la viabilité budgétaire des dépenses et la réduction de la pauvreté. Ainsi, le gouvernement prévoit d'atteindre en 2011 un ratio recettes fiscale/PIB de 19,3 % (ratio qui serait nettement supérieur à la moyenne de 18 % du PIB des pays fragiles).

19. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement entend mettre en œuvre d'importantes mesures fiscales et administratives. Il engagera des actions visant à élargir l'assiette fiscale par : (1) l'informatisation de tous les services et procédures de collecte des recettes de l'OBR ; (2) la maîtrise du secteur informel par la poursuite du recensement de tous les contribuables et leur immatriculation au NIF ; (3) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales par : (i) la généralisation du NIF et l'utilisation de l'attestation de non-redevabilité aux impôts et aux douanes pour les soumissions aux marchés publics et aux formalités de dédouanement, (ii) l'escorte des marchandises à partir des postes frontières jusqu'aux bureaux de dédouanement et (iii) une collaboration étroite entre les douanes et la société de vérification des importations en vue de lutter contre les minorations de valeur.

20. Une étude du secteur pétrolier a été menée en collaboration avec la Banque mondiale. Ainsi, un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers est en vigueur avec la mensualisation de la structure des prix. Le gouvernement demandera au FMI une assistance technique pour mieux maîtriser tous les contours des éléments qui entrent dans la formation de la structure des prix des produits pétroliers.

21. La réorientation des dépenses vers les secteurs socio-économiques en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement restera une priorité du budget de l'année 2011. Le gouvernement poursuivra ses efforts dans l'amélioration de l'efficacité des dépenses et augmentera les dépenses pro-pauvres. Il estime que les progrès réalisés dans les réformes de la gestion des finances publiques, ainsi que le renforcement de

la gouvernance et la responsabilisation dans l'usage des ressources publiques, devraient être consolidés.

22. Dans le secteur de la santé, le gouvernement poursuivra sa politique de gratuité de la santé pour tous les enfants de moins de cinq ans et de prise en charge des accouchements. Afin de répondre à l'augmentation des services de santé engendrés, il est prévu la construction de 10 centres de santé et d'un hôpital moderne en milieu rural et le recrutement de 600 agents de santé, dont 44 médecins.

23. En matière d'éducation, le gouvernement entend répondre à la demande croissante de scolarisation encouragée par la gratuité des frais scolaires dans le primaire qu'a permise une allocation adéquate de ressources au secteur. Une nouvelle réforme en rapport avec l'enseignement fondamental vient d'être initiée. Le gouvernement prévoit de construire 1500 salles de classe dans le primaire et 40 collèges communaux dans le secondaire. Il prévoit aussi de recruter 3500 et 1500 enseignants dans le primaire et le secondaire, respectivement, afin de faire baisser le ratio maître-élève.

24. Dans le domaine de l'agriculture, l'accent continuera d'être mis sur la culture vivrière afin d'assurer la sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement prévoit des moyens importants qui serviront à l'irrigation des plaines, à l'achat d'intrants agricoles et à la réhabilitation du secteur de l'élevage, ainsi qu'à la multiplication des semences de manioc sain, de bananes, de pommes de terre, de riz et de palmiers à huile et leur distribution rapide aux exploitants agricoles.

25. Dans le secteur de l'énergie, afin de faire face au déficit énergétique et d'augmenter le potentiel d'investissement privé, le Gouvernement prévoit la construction d'un centre hydroélectrique de 10,4 mégawatts à partir de 2011. Il existe aussi des projets de construction d'autres centres hydroélectriques financés sur ressources extérieures.

26. La maîtrise de la masse salariale constitue une priorité importante à moyen terme. Le gouvernement s'engage à la ramener de 11,7 % du PIB (prévision pour 2011) à moins de 11 % à moyen terme. Les mesures envisagées pour réduire le poids de la masse salariale sont principalement le gel des recrutements dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, le départ à la retraite systématique des fonctionnaires ayant atteint l'âge légal de la retraite et la gestion rigoureuse de la notation des fonctionnaires, qui est à l'origine de l'augmentation annuelle au mérite. Il sera crucial de réduire les effectifs des forces de sécurité pour atteindre l'objectif fixé à moyen terme tout en continuant de recruter dans les secteurs prioritaires. Toutefois, la situation politique et celle de la sécurité restant fragiles, la rationalisation des corps de défense et de sécurité devrait être progressive, afin de tenir compte de son impact sur le double plan politique et social.

27. La réforme du charroi de l'Etat qui a débuté en 2009 se poursuivra. Sur un total de 800 véhicules à retirer de l'administration centrale, 250 ont été déjà mis à la disposition de la commission chargée de la vente des biens de l'Etat pour être vendus. A partir de 2011, le processus sera étendu aux véhicules des sociétés et entreprises paraétatiques.

28. La viabilité de la dette servira de point d'ancrage au budget à moyen terme. Conscient du risque de surendettement qui pèse toujours sur le pays, le gouvernement s'engage à n'emprunter qu'à des conditions très concessionnelles. Par ailleurs, il envisage la création d'un comité de haut niveau de suivi de la dette publique pour assurer la coordination entre la gestion de la dette publique et les objectifs macroéconomiques du pays. Une stratégie nationale de la dette publique couvrant la période 2011-2030 est en cours de préparation dans le cadre de la Stratégie de réforme des finances publiques (SGFP). Elle définira les orientations sectorielles prioritaires de l'endettement public et fixera des plafonds d'endettement annuels. La participation à la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) du FMI et de l'IDA est envisagée pour 2013.

29. Le gouvernement poursuit ses efforts pour aligner sa politique d'endettement intérieur sur sa gestion de la trésorerie, tout en améliorant la coordination avec la politique monétaire. Les réformes engagées pour développer le marché des titres du Trésor étendront la capacité de financement à court terme de l'Etat et pourraient alléger le coût de ce financement. Ces travaux, qui seront poursuivis dans le cadre de la future Stratégie de développement du secteur financier, serviront aussi de fondement au développement du marché financier, qui est indispensable à celui du secteur privé et à l'accélération de la croissance.

30. Le gouvernement est résolu à améliorer la diffusion des informations sur la dette publique et s'emploie à publier mensuellement des statistiques de la dette publique sur son site internet. Un projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, d'une durée de dix-huit mois, sera lancé dès le début de 2011. Il a pour objectif d'installer le nouveau SYGADE 6.0 au sein du service chargé de la dette et de former son personnel aux nouvelles fonctionnalités de ce logiciel. Des ateliers sur les statistiques de la dette et sur l'analyse du portefeuille de la dette permettront par ailleurs au gouvernement de progresser vers une gestion plus active et moderne de la dette publique.

B. Politiques monétaires et de change

31. La politique monétaire demeure axée sur la stabilité des prix. Dans ce contexte, la banque centrale s'attache à poursuivre une politique monétaire prudente en vue de faire face aux poussées inflationnistes. Pour maintenir l'objectif d'un taux d'inflation en deçà de 10 %, elle entend contenir la progression de la masse monétaire au sens large dans des limites compatibles avec la croissance du PIB nominal.

32. Une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire reste indispensable. A cet égard, le Ministère des finances et la banque centrale continueront à tenir des rencontres mensuelles. Par ailleurs, le Comité de gestion de la trésorerie est désormais chargé, en plus de ses attributions antérieures, de préparer les recommandations de politiques budgétaire et monétaire à adresser à la banque centrale et au Ministère des finances.

33. Faisant fond sur les récents progrès qui ont accompagné le lancement des enchères symétriques des devises, la banque centrale poursuivra les réformes du système d'enchères des devises avec une AT du Département MCM. L'objectif à moyen terme est de passer à un marché interbancaire des devises.

34. La banque centrale est déterminée à continuer de renforcer les sauvegardes. À cet égard, elle recrutera un auditeur international pour : (1) suivre l'exécution intégrale de toutes les recommandations formulées par Deloitte dans ses rapports d'audits spéciaux de 2010 (sur la base du plan d'action de 2010 préparé par la banque centrale du Burundi et le Ministère des finances) et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2011. En outre, elle soumettra au Conseil général, au Comité d'audit et au Ministère des finances le rapport sur les audits spéciaux des contrôles effectués sur les décaissements et transferts intérieurs (pour le compte de l'État ou de ses créanciers) pendant le premier semestre de 2011.

C. Réformes structurelles

35. Concernant la filière café, le gouvernement capitalisera sur l'expérience acquise avec la précédente vente des stations de lavage pour accélérer la cession des 104 unités restantes. Afin de garantir le succès de cette opération, il prendra des dispositions qui permettront aux caféiculteurs d'accéder aux parts réservataires tel que prévu dans la stratégie de désengagement de l'Etat qui est estimée à 25% du capital.

36. Conscient du rôle du secteur privé dans le processus d'intégration régionale, le gouvernement tirera parti de l'amélioration du climat des affaires. En particulier, la mise en place du « guichet unique » et l'opérationnalisation du Secrétariat permanent du cadre de dialogue secteur public-secteur privé auront des résultats positifs sur la facilitation des affaires au Burundi.

37. En matière de bonne gouvernance, le gouvernement entend renforcer les structures existantes en adoptant la stratégie nationale sur la bonne gouvernance et en mettant en œuvre le plan d'action. Dans cette optique, les structures chargées du contrôle de l'utilisation des fonds publics seront dotées de moyens adéquats, tandis que les personnels concernés recevront des formations appropriées. L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie

nationale sur la bonne gouvernance constituent une priorité pour une lutte contre les détournements de fonds publics plus rationnelle et mieux coordonnée. A cet effet, il est prévu (1) une large appropriation du contenu de la stratégie, (2) des actions d'information et de sensibilisation à tous les échelons, (3) une évaluation régulière des résultats et (4) l'identification des mesures correctives appropriées.

38. De nouvelles réformes seront exécutées au niveau de l'administration centrale pour mieux maîtriser les enjeux impliqués par l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine (CEA) et pour assurer un suivi efficace des engagements pris par le gouvernement. Dans ce sens, le poste de Secrétaire permanent sera institutionnalisé au niveau de tous les ministères qui devront également créer en leur sein une cellule chargée des questions de la CEA.

39. Une Stratégie nationale d'intégration régionale est en cours de préparation et sera adoptée pendant le premier trimestre 2011. Elle sera assortie d'un plan d'action explicitant les mesures structurelles à adopter pour une mise en œuvre réussie de tous les accords signés entre le gouvernement et la CEA. En outre, la révision prochaine de l'Etude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) du Burundi évaluera le succès des réformes de politiques commerciales exécutées avec l'EDIC-1 pour dégager de nouvelles actions prioritaires qui devraient permettre au Burundi d'accroître sa compétitivité dans les échanges commerciaux.

40. Dans le domaine des finances publiques, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des finances publiques (SGFP), ainsi que de son plan d'action pour 2011. En particulier, il adoptera, au cours du premier trimestre 2011, le Règlement général de gestion des budgets publics (RGGBP) qui permettra une application effective de la Loi organique des finances publiques (LOFP). En outre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dont le FMI, l'organigramme du Ministère des finances sera revu et un décret de gouvernance budgétaire signé pour une gestion plus efficiente des finances publiques.

41. La Stratégie du secteur financier guidera les réformes dans ce secteur. Les réformes qui seront entreprises ou poursuivies sont notamment : (1) la révision de la loi bancaire qui nécessite une meilleure conformité aux normes internationales et à celles en vigueur au sein de la CEA ; (2) une meilleure prévention et gestion des situations de crise systémique (dans ce contexte, un plan d'intervention d'urgence en cas de crise bancaire systémique sera conjointement préparé par la BRB et le Ministère des finances) ; (3) le renforcement de la supervision bancaire sur place. Avec l'assistance technique du FMI, un manuel détaillé de supervision basé sur les risques sera élaboré pour mieux guider les superviseurs.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

42. La mise en œuvre du programme continuera d'être suivie à l'aide des critères de réalisation, des indicateurs de réalisation et des repères structurels précisés aux tableaux 1.2 et 1.4. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes, sont énoncées dans le Protocole d'accord technique ci-joint. La mise en œuvre du programme, la réalisation des objectifs y afférents et l'observation des critères de réalisation seront examinées dans le cadre de la sixième revue. Le gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

Tableau I.1. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2010
(milliards FBI, sauf indication contraire)

	2009			2010									
	Déc.	Mars		Juin ¹		Sept.			Déc. ¹				
	Réal.	Prog.	ajusté	Réal.	Prog. rév.	ajusté	Réal.	Prog. rév.	ajusté	Réal.	Prog. rév.	ajusté	Est.
Critères de réalisation													
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	96,5	59,6	59,6	85,6	76,2	65,0	55,0	79,3	19,3	35,7	101,5	41,5	84,2
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	79,3	74,8	74,8	49,8	83,3	97,7	107,7	91,5	169,7	140,2	89,2	168,1	105,6
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	68,7	58,0	58,0	-22,3	71,1	85,5	87,7	83,7	161,9	137,9	27,5	106,4	36,3
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ^{3, 4}	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3, 4}	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Objectifs indicatifs													
Accumulation d'arriérés intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Base monétaire (plafond)	198,0	150,9		155,1	178,3		175,4	191,6		184,1	219,0		209,8
Dépenses sociales (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	274,8	50,1		64,5	105,4		152,2	200,7		231,4	342,2		346,9
<i>Pour mémoire:</i>													
Aide financière extérieure hors projets (cumulative depuis début année civile, millions dollars EU)	58,8	11,2		35,0	46,2		35,0	107,2		45,5	186,0		102,3

Sources: autorités burundaises et estimations des services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu dans le protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le PAT.

Tableau I.2. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2011

(milliards FBI, sauf indication contraire)

	2010	2011			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de réalisation					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ¹	84,2	58,3	37,0	24,7	74,8
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ¹	105,6	101,9	147,9	184,7	139,4
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ¹	36,3	36,2	55,9	67,1	36,2
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ²	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ^{2, 3}	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{2, 3}	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs					
Accumulation d'arriérés intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Base monétaire (plafond)	209,8	176,9	195,0	217,0	237,1
Dépenses sociales (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	346,9	74,6	122,3	232,7	395,5
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide financière extérieure hors projets (cumulative depuis début année civile, millions dollars EU)	102,3	46,8	66,4	66,4	148,8

Sources: autorités burundaises et estimations des services du FMI.

¹ Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu dans le protocole d'accord technique.

² Critère continu.

³ Voir les définitions dans le PAT.

Tableau I.3. Burundi — Repères structurels pour 2010

Mesure	Date	Etat d'exécution	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Adopter une nouvelle convention entre Le Ministère des finances et la BRB redéfinissant le rôle de la banque centrale dans la gestion des finances publiques, tel que prévu par la nouvelle loi organique des finances publiques.	31 mars 2010	Observé	La nouvelle convention est primordiale pour l'application de la nouvelle loi organique des finances publiques.
Préparer un rapport final sur la fermeture des comptes de l'Etat.	31 décembre 2010	Observé	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficace des finances publiques.
Mesures de sauvegardes de la banque Centrale et du Trésor			
Recruter un auditeur international pour i) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'action de septembre 2009 préparé par la BRB et le Ministère des finances, et ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	30 juin 2010	Observé	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.
Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministère des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2010.	31 décembre 2010	Observé	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.
Gouvernance			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de BIF et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel (permanent)	Non observé ¹	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la poursuite de l'aide budgétaire.

¹ Ce repère n'a pas été observé étant donné que le séquestre frappant les titres de propriétés de cette entreprise a été levé en l'absence de décision de justice. Les autorités prennent actuellement des mesures pour porter de nouveau l'affaire devant les tribunaux. Dans l'intervalle, les 6 milliards de BIF appartenant à Interpetrol et pris à titre de caution resteront sous séquestre.

Tableau I.4. Repères structurels pour 2011

Mesure	Date	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques		
Approbation par le Conseil des ministres du règlement général de gestion des budgets publics (MPEF, ¶40).	31 mars 2011	La nouvelle loi de finances est établie sur la base des principes modernes de réglementation et de transparence budgétaires.
Secteur financier		
Adoption par le Conseil des ministres de la stratégie de réforme du secteur financier (MPEF, ¶10).	31 mars 2011	Moderniser le système financier et élargir l'accès aux services financiers.
Mesures de sauvegardes de la banque Centrale et du Trésor		
Recruter un auditeur international pour : i) suivre l'exécution intégrale de toutes les recommandations formulées dans les rapports d'audits spéciaux de 2010, en se basant sur le plan d'action de 2010 préparé par la BRB et le Ministère des finances, et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2011 (MPEF, ¶34).	30 juin 2011	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.

PIECE II. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Bujumbura, 28 février 2011

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :
 - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher) ;
 - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ;
 - financement intérieur net de l'État (plafond) ;
 - arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
 - encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État et de la BRB (plafond ; critère permanent) ;
 - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen ou à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond ; critère permanent).
3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :
 - accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
 - dépenses pro-pauvres (plancher) ;
 - monnaie centrale (plafond).

Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.
7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.
8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.
9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales ou la BRB et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140) révisée le 31 août 2009 (décision n°14416—09/91)). Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments

donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalant à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI, ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.
11. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.
12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).
14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.
15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin de mars 2011 est 1287,4.
16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra :
 - les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
 - le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).
19. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :
 - un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;

- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'Etat, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

20. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- Des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

21. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit
et demande de prorogation de l'accord****Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

28 février 2011

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présentation des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. A fin décembre 2010, l'encours des achats et des prêts s'élevait à 71,19 millions de DTS (92,46 % de la quote-part).
- **Relations avec la Banque mondiale.** Présentation du programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI.
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Description des opérations et du portefeuille du Groupe de la BAfD.
- **Questions d'ordre statistique.** Evaluation de la qualité des données statistiques. Des lacunes en matière de statistiques économiques nuisent à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI.....	3
II.	Programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI, 2010–12.....	8
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement.....	9
IV.	Questions d'ordre statistique.....	11

BURUNDI: RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 décembre 2010)

I. Date d'admission: 28 septembre 1963 Article XIV

II. Compte de ressources générales:	millions de DTS	% Quote-part
<u>Quote-part</u>	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	76,64	99,53
Position de réserve au FMI	0,36	0,47
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS:	millions de DTS	% Allocation
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	73,22	99,15

IV. Encours des achats et des prêts	millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	71,19	92,46

V. Derniers accords financiers en date :				
<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FCE	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46,20	26,40
FCE	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30
FCE	13 novembre 1991	12 novembre 1994	42,70	17,21

VI. Projections des paiements au FMI ¹
(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS):

	<u>Echéances</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	1,43	5,01	6,73	10,56	12,49
Commissions/Intérêts	0,00	0,17	0,15	0,13	0,10
Total	1,43	5,17	6,89	10,69	12,59

¹ Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

VII. Evaluation des sauvegardes

Selon une mise à jour de l'évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités sont conformes aux normes IFRS et sont publiés). Néanmoins, l'évaluation de 2008 a également recensé des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'Etat et à ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur externe d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres grandes recommandations, figurent la mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes et l'établissement de directives pour les opérations d'investissement. Les autorités ont déjà pris des mesures pour mettre en application ces recommandations.

VIII. Régime de change

Le régime de change a été reclassé de flottement à régime de taux stabilisé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 31 décembre 2010, le taux de change officiel était de 1235,4 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % début 2004 puis supprimé début 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui libérait l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprimait une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé cette réglementation par la Réglementation des changes de 2010, entrée en vigueur en juillet de la même année.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'Article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962 mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2 (a) de l'Article VIII: le taux de change appliqué aux transactions de l'Etat peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI, conformément à la décision 144-(52/51). Le Burundi applique également deux restrictions de change nécessitant l'approbation du FMI conformément à la section 2(a) de l'Article VIII. Ces restrictions résultent (i) de l'obligation de non redevabilité fiscale pour certaines transactions internationales courantes telles que les paiements de montants limités d'amortissement de prêts ou d'amortissement d'investissements directs par des non résidents et (ii) de la limitation affectant la disponibilité de devises pour effectuer des paiements et des transferts au titre de transactions internationales courantes pour non respect d'obligations sans rapport avec ces transactions. Les autorités n'ont pas demandé

l'approbation de cette pratique de taux de change multiples ni de ces restrictions de change, et les services du FMI ne recommandent pas cette approbation.

IX. Consultations au titre de l'Article IV

Conformément à la décision 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision 12854-(02/96), les consultations au titre de l'Article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24-mois. Le 23 juillet 2010, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2008 au titre de l'Article IV (rapport du FMI N° 10/313), ainsi que la quatrième revue de l'accord FEC.

En conclusion des consultations de 2010 au titre de l'Article IV, les administrateurs ont noté les progrès louables réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FEC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette fiscale et améliorer la composition des dépenses, tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts de réforme du secteur financier en améliorant le contrôle bancaire et en remédiant aux lacunes du système, notamment le risque de concentration. Les administrateurs jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine.

X. Assistance technique

Septembre 2010	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Novembre 2010	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations monétaires
Mai 2010	Mission du FAD sur l'administration fiscale.
Avril 2010	Mission du MCM sur les opérations de change.
Novembre 2009	Mission de l'AFRITAC sur la mise en place de la TVA.
Septembre 2009	Mission du MCM sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire du MCM
Avril 2009	Mission du FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Février 2009	Mission d'EIPS du FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale
Janvier 2009	Mission de PESF du MCM

Décembre 2008	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire du MCM
Décembre 2008	Mission du MCM sur l'audit interne
Août 2008	Mission du MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du MCM sur les opérations de change
Juin 2008	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Mai 2008	Mission du FAD pour l'installation d'un nouveau conseiller résident en GFP
Décembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité nationale et d'indice des prix à la consommation
Novembre - Décembre 2007	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques (STA)
Novembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de contrôle bancaire
Novembre 2007	Mission du FAD sur la politique fiscale
Novembre 2007	Mission du STA sur les statistiques monétaires
Septembre 2007	Mission pluridisciplinaire du MCM
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de la banque centrale
Septembre 2007	Mission du FAD sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le fonctionnement et le contrôle du trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du MCM
Juin 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de gestion de la dette
Mars 2007	Expert résident du FAD en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du FAD sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du MCM sur le contrôle bancaire
Septembre 2006	Mission du FAD sur l'administration fiscal-douanière
Avril 2006	Mission du MCM sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du STA chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe au titre de l'article VIII du MCM et du Département juridique (LEG)
Janvier 2006	Mission du LEG sur la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

XI. Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

	<u>Cadre</u> <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) 1/	832,6
Dont : contribution du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date d'arrivée au point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts 2/	3,07
Total des décaissements	22,35

1 L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

2 Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé dans l'intervalle.

XII. Représentant résident:

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra était le Représentant résident du FMI au Burundi entre mai 2007 et mai 2009. M. Koffi Yao a ensuite été nommé à ce poste et pris ses fonctions en janvier 2010.

II. BURUNDI: PROGRAMME CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2010–12

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Revue des dépenses publiques	Sept. 09	Juillet 2010
	2. ERSG-4 (appui budgétaire)	Déc. 2009-Jan. 2010 (identification) Mars-Avril 2010 (pré-évaluation) Juillet 2010 (évaluation)	Septembre 2010
	3. ERSG-5 (appui budgétaire)	Novembre-Déc. 2010 (identification) février 2011 (pré-évaluation) May 2011 (évaluation) (identification)	Août 2011
	4. Mémoire économique (CEM)	9 juillet (mission principale) Octobre 2010 (premier dialogue sur mémoire économique)	Mars 2010
Programme de travail du FMI	1. Quatrième revue FEC	Mai 2010	Juillet 2010
	2. Cinquième revue FEC	Novembre 2010	Mars 2011
	3. Sixième revue FEC	Mai 2011	Août 2011
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Note de politique générale sur la gestion de la masse salariale et l'efficacité du service public		Septembre 2010
Demande de la Banque mondiale au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2010
	2. Étude sur les sources d'inflation au Burundi		Mars 2011
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Activités conjointes	AVD		Juillet 2010

III. BURUNDI: RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (au 25 janvier 2011)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et ont créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule tripartite de partage de la charge entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE renforcée.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le Conseil a approuvé le document de stratégie pays (DSP) en octobre 2008 à l'appui du programme économique et social du gouvernement. Le DSP couvre la période de 2008 à 2011 et s'appuie sur deux piliers du CSLP : i) appui à une administration publique efficace en améliorant la gouvernance et le fonctionnement des principales institutions du secteur public, et ii) augmentation des débouchés professionnels en développant l'infrastructure et en menant des interventions ciblées dans le secteur agricole. L'actuel portefeuille du Groupe de la Banque, dont le montant des engagements totalise 159,95 millions d'UC, couvre quatorze opérations en cours, dont 5 d'envergure régionale. Le Groupe de la Banque intervient activement dans les domaines de l'infrastructure (transports, eau et assainissement et énergie), de l'agriculture, de la gouvernance et du social. Le montant de 10 millions d'UC au titre de la troisième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III) a été décaissé en totalité en 2010. La revue de moyen terme du nouveau document de stratégie pays et la revue du portefeuille pays ont été présentées au Comité pour l'efficacité du développement (CODE) le 30 novembre 2010. La Banque prépare actuellement la quatrième phase du programme PARE.

Une analyse intégrée des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'exploitation minière réalisée par la Banque en collaboration avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires au développement a renforcé la détermination des autorités à promouvoir le développement des infrastructures et l'intégration économique. L'étude, intitulée «Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi : Accélérer l'intégration régionale», est alignée sur les objectifs nationaux et l'évolution de l'infrastructure régionale et se propose de servir de repère pour le dialogue entre les parties prenantes.

Le tableau suivant présente une synthèse des opérations en cours ou prévues de la BAfD au Burundi

Secteur	Nom du projet	Montant (millions d'UC)
Agriculture	Projet d'aménagement des bassins versants	9,00
	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96
	Etudes PPF Bugesera	0,32
Energie	Remise en état et expansion des infrastructures électriques	7,32
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet multisectoriel de réinsertion	9,81
	Projet de création d'emplois	10,0
Multisectoriel	Projet d'aide à la structure de gouvernance	1,5
	Programme d'appui aux réformes économiques (III)	10,0
Multinational	Projet multinational Bugesera	15,02
	Route Kicukiro (Rwanda) - Kirundo (Burundi)	14,90
	Phase 2 de l'étude de faisabilité du chemin de fer Isaka - Kigali	0,57
	Route Nyamitanga – Ntendezi - Mwityazo	49,38
	Interconnexion NELSAP	5,05
Total (secteur public exclusivement)		64,91
Total (secteur public et multinational)		159,95

IV. BURUNDI : QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE
(au 14 février 2011)

I. Evaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Evaluation générale: les données communiquées présentent de sérieuses lacunes qui entravent fortement l'exercice de la surveillance. Les plus graves d'entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques, et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

Statistiques du secteur réel: de graves lacunes dans l'établissement des données du secteur réel entravent l'analyse et la gestion économiques. Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut de statistique national. Les données primaires sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude pèse sur les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses, et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d'un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de base. L'ISTEEBU a débuté en 2007 un processus d'amélioration des statistiques de comptabilité nationale avec l'aide de l'AFRITAC. Les comptes nationaux sont désormais établis sur la base du Système des Comptes Nationaux 1993, à l'aide (en partie) du logiciel ERETES, avec 2005 pour année de base. Les estimations du PIB pour les années 2007 et 2008 sont en cours d'élaboration. Les données sur les sociétés non financières constituent également un grave problème pour les statisticiens chargés de l'établissement de la comptabilité nationale. L'indice mensuel des prix à la consommation comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu'à la capitale, ce qui conduit à une mesure inexacte des tensions inflationnistes. L'indice des prix à la production n'est pas établi. Il y a peu de statistiques du marché de l'emploi, ce qui entrave les activités de surveillance.

Statistiques des finances publiques: le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Au début de cette année, le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD). L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du *Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*. L'aide fournie dans le cadre de ce module consiste essentiellement en une série de missions d'assistance technique au cours des 3 à 5 prochaines années, dont la première est prévue pour avril 2011.

Statistiques monétaires et financières : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)* du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d'où une présentation erronée des engagements extérieurs de la banque centrale. Le Département des statistiques du FMI en a informé la banque centrale; la question reste à résoudre. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des autres institutions de dépôts (AID). Les transactions entre la banque centrale et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de retard, ce qui a un impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la banque centrale; cependant l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services n'est pas enregistrée et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données des sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données

Le Burundi ne participe pas au SGDD. Une telle participation pourrait lui être bénéfique car elle lui fournirait un cadre à partir duquel améliorer l'établissement de ses statistiques macroéconomiques et la coordination entre les différentes institutions.

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. La BRB a achevé son passage aux formulaires standardisés pour la transmission de ses statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 14 février 2011)

	Dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁷	Périodicité de la communication des données ⁷	Périodicité de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Monnaie centrale	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	Nov. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
indice des prix à la consommation	Déc. 2010	Janvier 2011	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Déc. 2010	Janvier 2011	T	T	T
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2010	Janvier 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	Janvier 2011	M	M	M
PIB/PNB	2010	Janvier 2011	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	Janvier 2011	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	2010	Janvier 2011	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

³ Financement étranger, des banques intérieures et intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et des collectivités territoriales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 11/81
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 15 mars 2011

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la cinquième revue de l'accord FEC en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 10,4 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) dont la durée d'application a été prorogée au 31 août 2011⁶. La décision du Conseil d'administration permet aux autorités burundaises de procéder au tirage d'un montant supplémentaire équivalent à 6,6 millions de DTS (soit environ 10,4 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements effectués jusqu'à présent au titre de l'accord à 39,6 millions de DTS (62,3 millions de dollars EU environ). Cette décision a été prise selon la procédure d'adoption par défaut d'opposition⁷.

Dans un environnement post-conflit contraignant, les résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants. Le Burundi a observé tous ses critères de réalisation quantitatifs et les réformes structurelles sont en bonne voie. La plupart des réformes monétaires et budgétaires progressent convenablement et des avancées constantes sont réalisées dans la mise en œuvre des réformes structurelles clés.

L'accord triennal FEC a été initialement approuvé le 7 juillet 2008 (voir Communiqué de presse n° 08/167) pour un montant équivalent à 46,2 millions de DTS (soit environ 75,6 millions de dollars EU).

Les programmes appuyés par la FEC reposent sur les stratégies de réduction de la pauvreté dont les pays se dotent au terme d'un processus participatif auquel sont associés la société civile et les partenaires techniques et financiers, telles qu'elles figurent dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Cette démarche vise à faire en sorte que les programmes appuyés par la FEC s'articulent sur un cadre exhaustif de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté.

⁶ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, se caractérise par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/ecf.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de tous ses guichets de financement concessionnel.

⁷ Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle à cet effet.